

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL168

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'amendement CL 98 du gouvernement.